

ÉTATS-UNIS (MICHIGAN).

Index AI : AMR 51/87/98

Des gardiens auraient exercé des représailles contre des détenus qui s'étaient plaintes. Amnesty International demande une enquête.

#### Déclaration publique

Amnesty International s'inquiète d'informations signalant que le personnel des services pénitentiaires du Michigan a proféré des menaces et exercé des représailles contre des détenus et des membres du personnel pénitentiaire qui s'étaient plaints de violences sexuelles et d'autres formes de violences à l'égard des détenus. Ces accusations concernaient différents établissements pénitentiaires (Scott Correctional Facility, Huron Valley Center, Crane Facility et Camp Branch).

L'Organisation demande aux autorités de faire clairement savoir aux membres du personnel pénitentiaire que les détenu(e)s ont le droit de se plaindre d'avoir été maltraité(e)s par le personnel pénitentiaire, et ce, sans craindre des représailles ; que le personnel est dans l'obligation de signaler les mauvais traitements ; que des mesures disciplinaires seront exercées contre tout membre du personnel qui profère des menaces ou exerce des représailles à l'encontre d'un détenu ou d'un collègue qui a signalé un comportement répréhensible de la part du personnel.

Ont notamment été rapportés les faits suivants :

- ° des détenus ayant intenté une action en justice contre l'administration pénitentiaire ont été sexuellement et physiquement agressés par des gardiens, et elles n'ont pas reçu le courrier relatif à ce procès, celui-ci ayant été confisqué à titre de contrebande ;
- ° des femmes ont été soumises à des fouilles corporelles intimes, sans aucune nécessité ;
- ° des détenus ont été, à maintes reprises, agressés verbalement, et menacés de violences physiques ou sexuelles ;
- ° des détenus ont été injustement dénoncés pour mauvaise conduite (y compris pour avoir "injustement" signalé des violences sexuelles) ;
- ° des femmes qui avaient osé se plaindre ont fait l'objet d'une action disciplinaire ;
- ° des femmes ayant signalé des abus ont été placées à l'isolement.

Amnesty International a également reçu des informations selon lesquelles la procédure permettant d'examiner les plaintes de personnes ayant été victimes de représailles ne remplit pas son rôle puisqu'il n'existe aucun organisme indépendant chargé d'enquêter sur ce type d'allégations.

Les informations dont dispose Amnesty International ont été recueillies auprès de détenus, de membres du personnel pénitentiaire et d'avocats représentant les détenus, lors d'une récente visite effectuée par l'Organisation dans le Michigan.

D'autres faits de cette nature sont signalés dans le rapport publié par Human Rights Watch Nowhere to Hide: Retaliation Against Women in Michigan State Prisons [Nul lieu où se cacher : les représailles contre les détenus des prisons du Michigan] (septembre 1998).

Amnesty International a écrit au directeur de l'administration pénitentiaire pour lui demander de mettre en place une enquête indépendante sur les allégations de représailles et sur la procédure permettant d'examiner les plaintes de cette nature. |